

2022

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX  
ET LA QUALITE DU SERVICE  
PUBLIC D'ELIMINATION DES  
DECHETS

Service Environnement

COMMUNAUTE DE COMMUNES

MONTAGNE NOIRE

## I. Structuration administrative :

Les services de collecte, de transfert et de traitement des ordures ménagères ne sont pas réalisés par la Communauté de Communes de la Montagne Noire pour l'ensemble des communes. Certains services sont ainsi délégués par convention à des organismes extérieurs à la Communauté de Communes.

Le tableau suivant précise par commune et pour chacune des tâches du service quelles sont les structures effectives :

Communes	Pop.	Collecte	Transfert	Traitement	Déchèteries
20 autres communes	5139	<b>Régie CdCMN</b>		<b>COVALDEM</b>	<b>Régie CdCMN</b>
<b>Total</b>	<b>5139</b>				
Brousses et Villaret	345			<b>COVALDEM</b>	
Fontiers-Cabardès	449			<b>COVALDEM</b>	
<b>Total</b>	<b>794</b>				

### Signification des sigles :

**CdCMN** : Communauté de Communes de la Montagne Noire

**COVALDEM** : COLlecte et VALorisation des DEchets Ménagers de l'Aude

Les données concernant les communes qui ne sont pas collectées en régie par la CdCMN se trouvent dans le rapport de ces syndicats.

Les données concernant la collecte, effectuée en régie par la Communauté, figurent dans le présent rapport.

## II. Coût du service :

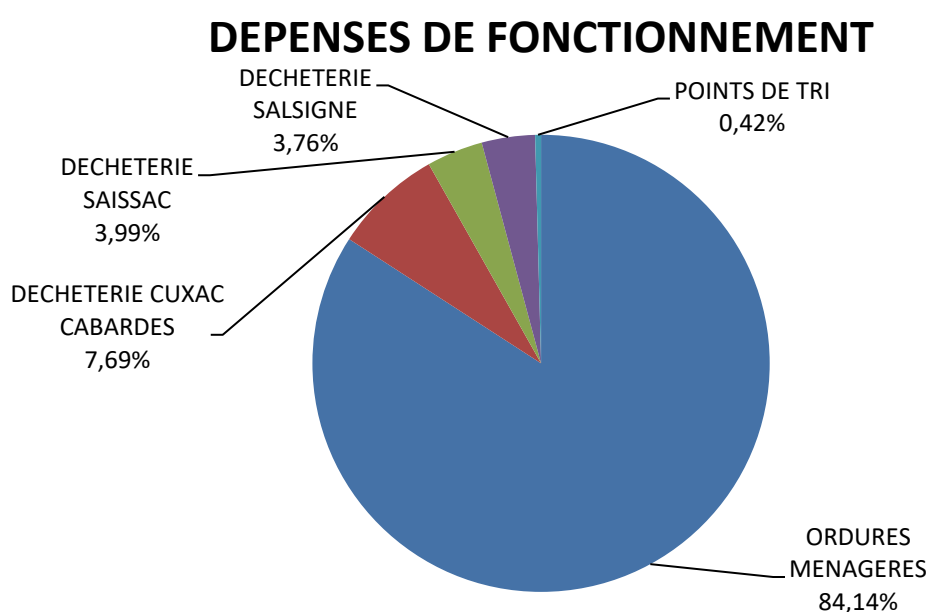
La mise en place de la TEOM, à taux unique, sur la totalité du territoire a permis de couvrir les frais de ce service tant pour les communes relevant du COVALDEM (pour la partie traitement), que pour celles adhérentes au COVALDEM (pour les parties collecte et traitement).

Les dépenses globales de fonctionnement de ce service pour l'année 2022 s'élèvent à 1 023 811,44 € (sans compter les charges salariales du Service Technique 021), pour un montant de recettes de 1 109 257,40 €. Le budget de ce service présente un excédent de 85 445,96 €.

Les tableaux ci-dessous détaillent les dépenses et recettes de fonctionnement par secteur :

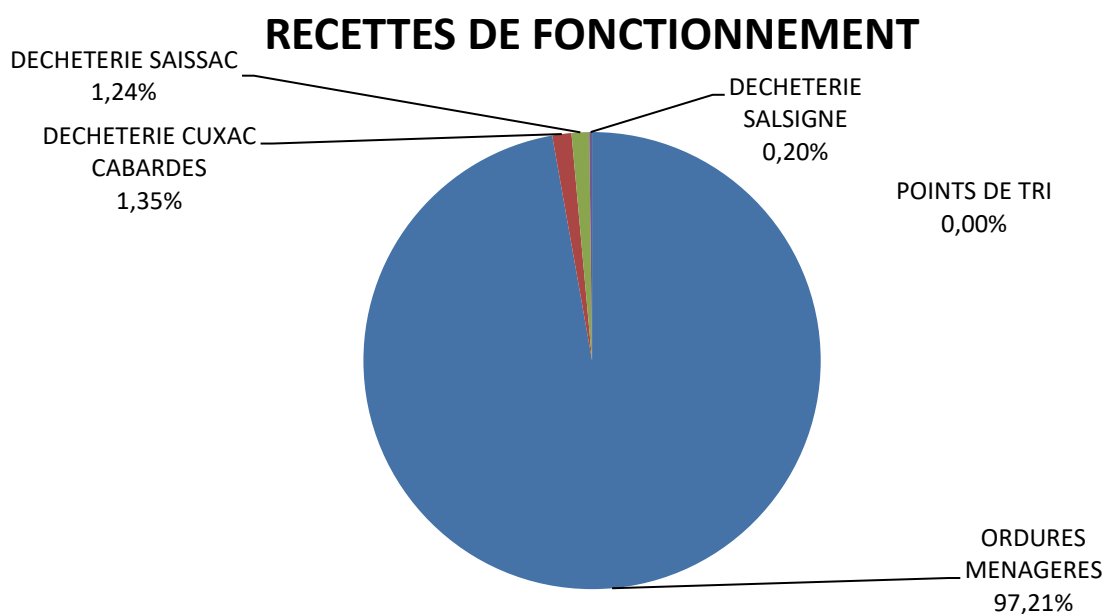
### DEPENSES :

ORDURES MENAGERES	861 474,00 €
DECHETERIE CUXAC CABARDES	78 733,38 €
DECHETERIE SAISSAC	40 801,13 €
DECHETERIE SALSIGNE	38 543,41 €
POINTS DE TRI	4 259,52 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 023 811,44 €</b>
<b>Coût annuel par habitant (5933 Habitants)</b>	<b>172,56 €</b>



**RECETTES :**

ORDURES MENAGERES	1 078 281,82 €
DECHETERIE CUXAC CABARDES	15 024,17 €
DECHETERIE SAISSAC	13 780,48 €
DECHETERIE SALSIGNE	2 170,93 €
POINTS DE TRI	0,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 109 257,40 €</b>



**A. Communes relevant du COVALDEM**

1. Fonctionnement

Les **dépenses** de fonctionnement concernent les frais de gestion du service en régie (carburant, entretien des véhicules, sacs poubelles, achats de vêtements de sécurité, assurances, loyer des locaux, frais de téléphone et frais administratifs généraux), les frais de personnel et la convention de transport et de traitement des déchets passée avec le COVALDEM11 (396 018,79 €).

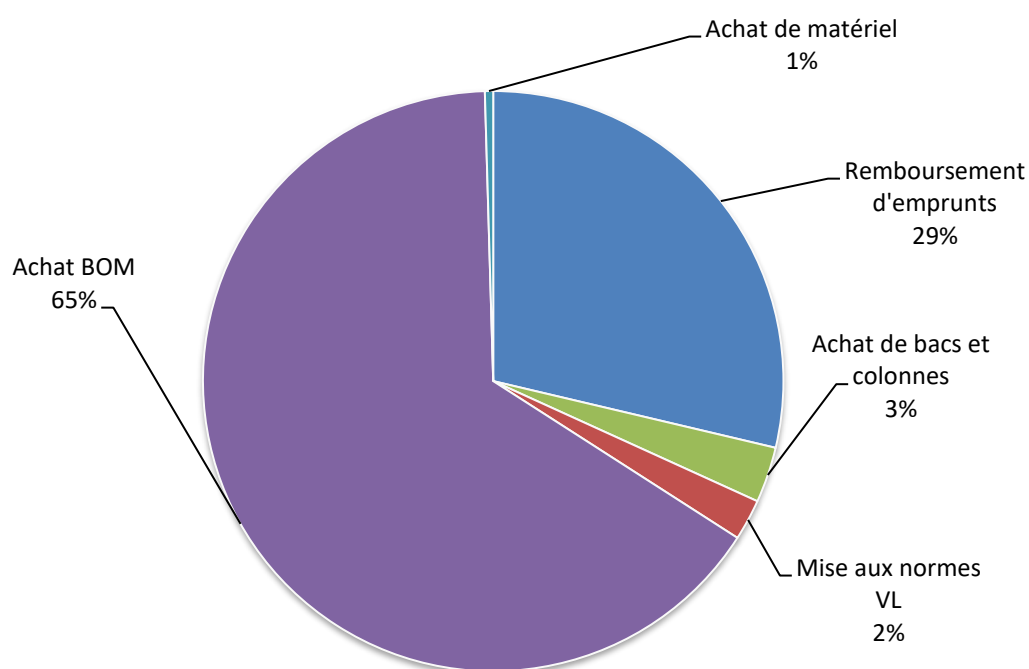
Il faut aussi ajouter à ces dépenses de fonctionnement le coût engendré par l'ouverture des 3 déchèteries intercommunales (CUXAC CABARDES, SAISSAC et SALSIGNE) ainsi que les travaux d'aménagement des points de tri.

Les **recettes** proviennent principalement de la TEOM (**991 764,00 €**) et de la convention d'accès aux déchèteries pour les habitants des communes de Brousses et Villaret et de Fontiers-Cabardès (somme versée par le COVALDEM11). Il faut ajouter à ces recettes la revente des matériaux récupérés en déchèteries (fer et batteries) et les diverses aides reversées par le COVALDEM qui constituent des ressources annexes relativement faibles comparées au coût global du service.

## 2. Investissement

Le montant total des **dépenses d'investissement** pour l'année 2022 s'élève à **238 329,52 Euros**, répartis comme suit :

- 68 385,62 Euros pour le remboursement d'emprunts (véhicules et déchèteries).
- 7 392,00 Euros pour l'achat de bacs à ordures ménagères et de colonnes à recyclables.
- 5 456,00 Euros pour la mise aux normes de la signalisation sur la flotte de VL.
- 156 000,00 Euros pour l'achat d'une Benne à Ordures Ménagères.
- 1 095,90 Euros pour l'achat de matériel.



**Graph. 1 : Répartition des investissements**

**B. Les 2 communes relevant du COVALDEM pour la collecte et le traitement**

*(Brousses et Villaret et Fontiers-Cabardès)*

La section de fonctionnement comporte le coût facturé par le syndicat gérant, qui assure collecte et traitement, ainsi que l'achat de sacs poubelles pour les usagers. Ces dépenses sont englobées avec celles des autres communes et permettent de définir le montant à percevoir de la TEOM.



### **III. Organisation du service :**

*Pour le secteur collecte à l'exception du service des déchèteries (accessibles par convention aux communes de Brousses et Villaret et Fontiers-Cabardès).*

#### **A. Les déchets ultimes**

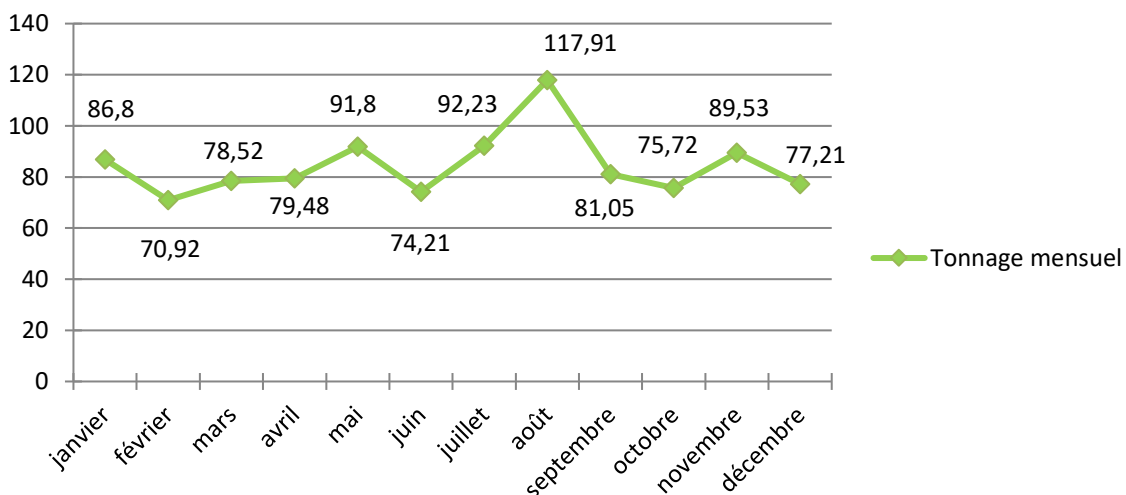
Ils sont collectés en régie, en porte à porte, en bacs individuels sur les écarts et en bacs de regroupement dans les agglomérations. Le COVALDEM assure le transfert et le traitement de ces déchets.

- Il y a en général 1 ramassage par semaine dans chaque commune et 1 par semaine pour les écarts. Dans les écarts, chaque famille possède un bac individuel pour les déchets ultimes.

Les habitants situés dans les villages doivent se rendre sur les bacs de regroupement ou les points d'apport volontaire pour déposer leurs déchets.

1 tournée de « renfort » a lieu le vendredi sur les points qui le nécessitent.

- En période estivale, même régularité que précédemment avec des passages supplémentaires sur les sites à forte fréquentation touristique (Bassin du Lampy, restaurants, centres de vacances, campings, sites classés...), les établissements de repos et de convalescence (pour des raisons d'hygiène publique) et lors de manifestations festives.

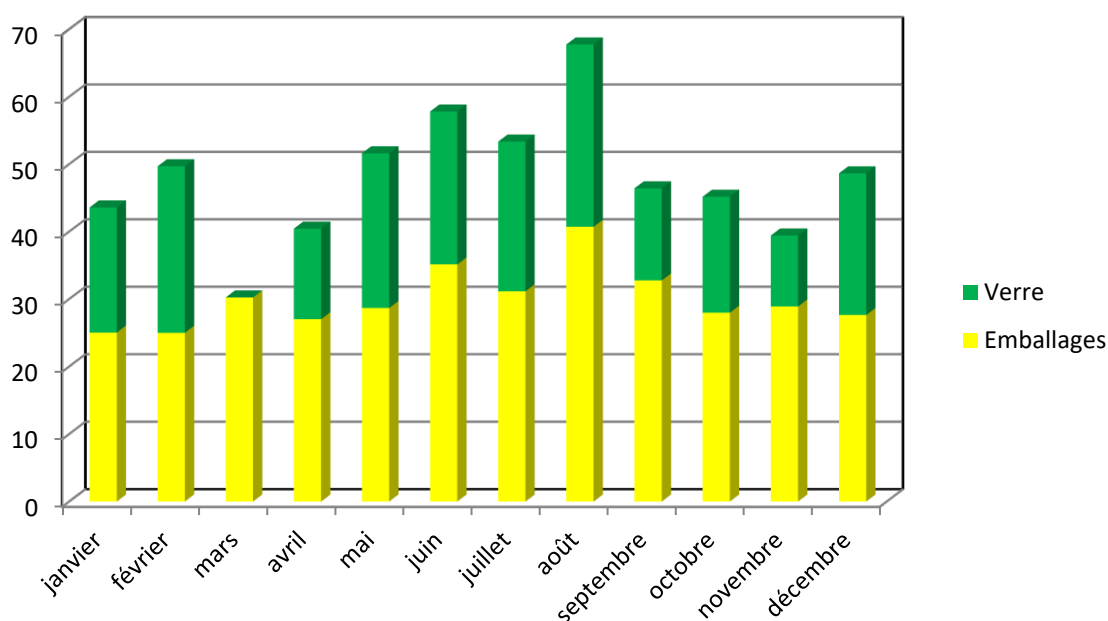


**Graph. 2 : Evolution mensuelle de la quantité d'ordures ménagères résiduelles collectée**

## B. La collecte sélective

Depuis 2017, elle est réalisée, sur l'ensemble du territoire, en bacs de regroupement ou en bacs individuels (certains écarts) pour les corps plats et les corps creux et en PAV pour le verre.

Le COVALDEM assure le transfert et le traitement de l'ensemble de ces déchets.



**Graph. 3 : Evolution mensuelle de la quantité de déchets valorisables collectée**

### 1. Les corps plats (papier)

Le papier est collecté en régie, en vrac, en mélange avec les corps creux dans des bacs à capots jaunes.

Il nous est désormais impossible de connaître la quantité de papier collectée sur notre territoire.



2. Les corps creux (emballages)

Tous les emballages de la CDC sont collectés en régie, en vrac, dans des bacs à capots jaunes et vidés au centre de tri de Salvaza où le COVALDEM assure le traitement.

Quantité collectée	Ratio collecté
360,26 T	70,10 Kg/hab./an

3. Le verre

La société SUEZ assure la collecte et le transfert du verre jusqu'au centre de tri de Salvaza où le COVALDEM assure le traitement. La vidange des colonnes est réalisée sur demande de la communauté, à fréquence hebdomadaire.

Quantité collectée	Ratio collecté
213,92 T	41,63 Kg/hab./an

4. Les déchets encombrants

Ce service comprend l'enlèvement des encombrants à domicile, sur inscription, et s'adresse exclusivement aux personnes à mobilité réduite ou souffrant d'une incapacité physique les empêchant d'utiliser les déchèteries de Cuxac-Cabardès, de Saissac ou de Salsigne. Des exceptions peuvent être faites pour les personnes n'ayant pas de véhicules ou ayant des gros encombrants à enlever (sommier, matelas, cuve...). Les déchets verts et les gravats n'entrent pas dans la liste des déchets encombrants enlevés par le service. Ce service est rendu à l'ensemble des communes le jeudi matin 1 fois par mois.

5. Le compostage domestique

La Communauté de Communes et le COVALDEM<sup>11</sup> proposent aux usagers des composteurs individuels à un prix bien inférieur à celui du marché. Un volume de composteur est proposé : 400 litres en bois. Ils sont livrés avec un guide de tri et un seau pour la collecte en intérieur.

Sur l'année 2022, 14 composteurs ont été livrés.

## 6. Les piles usagées

Elles sont collectées en régie dans des containers spécifiques, implantés sur les points d'apport volontaire et sur des sites d'accueil du public (mairies, écoles...). Un regroupement de la production se fait ensuite sur les déchèteries de Cuxac-Cabardès ou de Salsigne où les piles sont conditionnées en fûts. Le traitement est assuré par un prestataire (Corepile).

### C. *Equipements et aménagements pour les Communes COVALDEM*

#### 1. Aménagement des points d'apport volontaire

Depuis maintenant quelques années, la priorité est donnée à la sécurisation de certains bacs se trouvant le long de certains axes routiers ou dans des cœurs de villages. Des dalles sont coulées ou fabriquées, et des arceaux avec chainettes viennent compléter l'ensemble. Les containers sont ainsi « calés » et ne peuvent plus se déplacer au gré du vent.



<b>TOTAL 2022</b>	<b>7 693,09 €</b>
-------------------	-------------------

Pour les années à venir, les travaux de sécurisation du parc de containers vont se poursuivre.

#### 2. Evolution du parc de containers

L'emplacement et le nombre de containers sont adaptés en permanence pour répondre à la demande de nouvelles populations, pour le renouvellement normal des équipements et l'amélioration du service.

Le parc en place a suivi les évolutions liées à l'aménagement des points de tri.

#### **D. Déchèteries intercommunales de Cuxac-Cabardès, de Saissac et de Salsigne**

Ces installations (I.C.P.E.) sont situées sur la commune de Cuxac-Cabardès au lieu-dit La Cabasse, sur celle de Saissac au lieu-dit Bouriac et sur celle de Salsigne Route de Conques. Elles s'adressent à l'ensemble de la population de la communauté, conformément au plan départemental de déchèterie.

*Une convention annuelle de service est passée avec le COVALDEM pour les modalités financières d'accès des habitants des communes de Fontiers-Cabardès et Brousses et Villaret.*

##### 1. Description des installations

Les déchèteries comprennent 7 quais (10 à Salsigne) permettant le dépôt en benne de 30 à 40 m<sup>3</sup>, et un local spécifique pour l'accueil des déchets ménagers spéciaux. Des aires de dépôt permettent d'accueillir les inertes et les déchets verts ligneux sur les déchèteries de Cuxac-Cabardès et de Saissac. Ces déchets sont récupérés dans des bennes sur la déchèterie de Salsigne.

Les déchets acceptés dans les déchèteries sont les suivants :

- les cartons
- les journaux, revues et magazines
- les métaux et la ferraille
- les encombrants ménagers (mobilier, literie,...)
- les déchets végétaux de jardin
- les gravats
- le verre ménager
- l'huile de moteur usagée
- les déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE)
- les piles
- les batteries
- les peintures
- l'huile végétale
- certains déchets toxiques (solvants, acides, bases, produits phytosanitaires)
- les sources lumineuses (tubes fluorescents, ampoules, lampes, néons)
- le bois
- les extincteurs
- les bouteilles en plastique
- les pneumatiques
- les textiles

Déchets refusés (cette liste n'est pas exhaustive) :

- les ordures ménagères et particulièrement les déchets fortement fermentescibles (hormis les déchets végétaux)
- les carburants automobiles
- les déchets explosifs
- les déchets contenant de l'amiante
- les médicaments



L'ensemble des déchets acceptés suit une filière privilégiant la valorisation et le recyclage. Le tableau suivant précise le mode de traitement utilisé pour chaque déchet.

<b>Matériaux</b>	<b>Mode de traitement</b>
Végétaux	Compostage
Encombrants	Incinération
DMS*	Centres de traitement agréés, Valorisation privilégiée
Bois	Valorisation thermique
Cartons	Recyclage
Papier	Recyclage
Métal	Recyclage
Pneus	Recyclage, Réutilisation, Valorisation thermique
DASRI**	Incinération
Cartouches imprimantes	Recyclage
Textile	Recyclage, Réutilisation

Déchets Ménagers Spéciaux \*

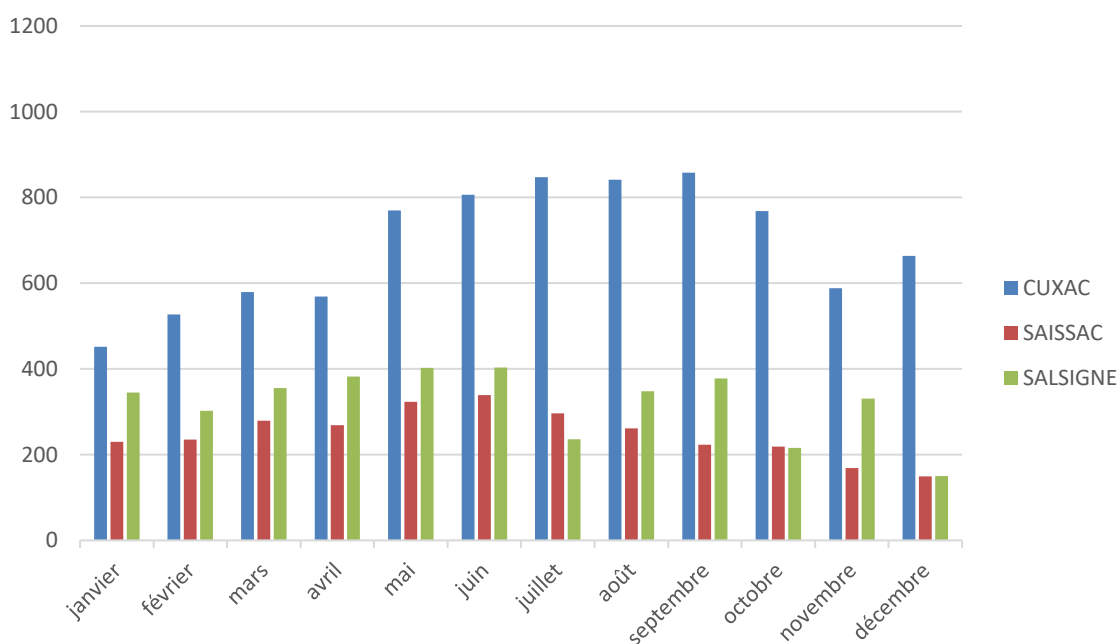
Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux \*\*

## 2. Fréquentations et quantités de déchets captés en 2022

Sur la déchèterie de Cuxac-Cabardès, 9188 apports (8269 par des particuliers, 919 par des professionnels) ont été enregistrés sur l'année pour une ouverture hebdomadaire de 6 demi-journées.

Sur la déchèterie de Saissac, 3213 apports (2992 par des particuliers, 221 par des professionnels) ont été effectués sur l'année pour une ouverture hebdomadaire de 4 demi-journées.

Sur la déchèterie de Salsigne, 3848 apports ont été comptabilisés sur l'année pour une ouverture hebdomadaire de 4 demi-journées. Les apports des professionnels ne sont pas comptabilisés, leurs nombres étant quasi nul.



**Graph. 4 : Fréquentation mensuelle des particuliers par déchèterie**

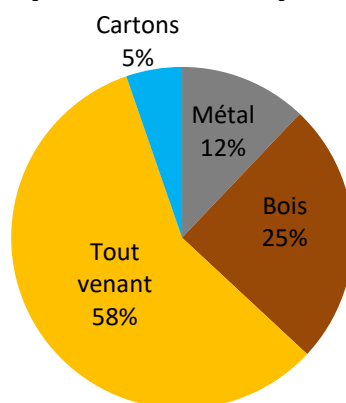


Répartition de la quantité des déchets principaux captés et traités sur les 3 déchèteries :

Matériaux	Métal	Bois	Tout venant*	Cartons
Tonnages CUXAC	57,44	108,04	237,46	25,62
Tonnages SAISSAC	16,76	39,90	80,88	5,92
Tonnages SALSIGNE	12,94	31,02	97,94	6,62
<b>Tonnages TOTAL</b>	<b>87,14</b>	<b>178,96</b>	<b>416,28</b>	<b>38,16</b>
Tonnages TOTAL 2021	131,32	271,96	488,94	48,10

\*Tonnages réels entrés en déchèteries

### Répartition en poids



**ANNEXE N°1**

Communes adhérentes au COVALDEM : 5139 Habitants (ED : 0,21%)

**EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DECHETS DES MENAGES**

(En kilogrammes)

FLUX de COLLECTE	2018	2019	2020	2021	<b>2022</b>	Ratio Kg/hab./an	Evolution
Ordures résiduelles issues de la collecte OM	1 066 030	1 082 880	1 056 520	1 059 300	<b>1 015 380</b>	<b>197,58</b>	<b>-4,15%</b>
Ordures résiduelles issues de la collecte des encombrants	447 170*	412 550*	415 180*	462 010*	<b>385 310*</b>	74,98	-16,60%
<b>Total</b>	1 513 200	1 495 430	1 471 700	1 521 310	<b>1 400 690</b>	<b>272,56</b>	<b>-7,93%</b>
Verre	205 160	198 780	180 880	212 820	<b>213 920</b>	41,63	0,52%
Collecte Sélective	278 260	302 940	323 260	347 000	<b>360 260</b>	70,10	3,82%
Cartons	48 460	50 760	50 580	48 100	<b>38 160</b>	7,43	-20,67%
<b>Total</b>	531 880	552 480	554 720	607 920	<b>612 340</b>	<b>119,16</b>	<b>0,73%</b>
<b>Production totale</b>	2 045 080	2 047 910	2 026 420	2 129 230	<b>2 013 030</b>	<b>391,72</b>	<b>-5,46%</b>

\*Tonnages payés au COVALDEM

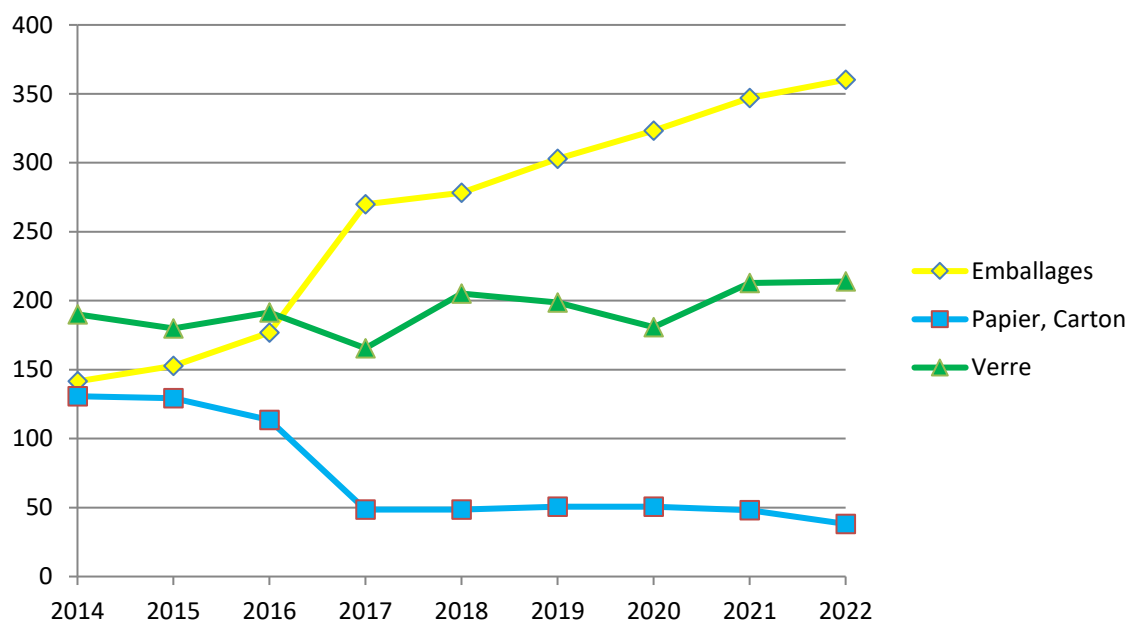
**En 2019, pour les ordures résiduelles issues de la collecte des OM :**Ratio National : 248 Kg/hab./anRatio Occitanie : 269 Kg/hab./anRatio Aude : 318 Kg/hab./anRatio CDC Montagne Noire : 197,58 Kg/hab./an

## **ANNEXE N°2**

Communes adhérentes au COVALDEM : 5139 Habitants

### **EVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DECHETS DES MENAGES**

Tonnage collecté annuellement de déchets valorisables, par flux



Tonnage collecté annuellement de la part résiduelle (OM)

